



## Commission Régionale Féminine

SAISON 2021 / 2022

### PROCÈS-VERBAL N°38

Réunion restreinte du mardi 12 avril 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

#### COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminine

**Rappel calendrier des tours :**

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

**1/4 de Finale : le samedi 16/04/2022**

	N° Match	Equipe recevante	C/	Equipe visiteuse	Date
Match n°1	24487337	ST DENIS RC 1	C/	FLEURY 91 FC 2	16/04/2022
Match n°2	24487338	SARCELLES AAS 1	C/	PARIS CA 1	16/04/2022
Match n°3	24487339	PARIS FC 2	C/	VAUX LE PENIL ROCHETTE 1	16/04/2022
Match n°4	24487340	P.U.C 1	C/	ST MAUR F. FEM VGA 1	13/04/2022

**1/2 Finales : le samedi 07/05/2022**

Vainqueur match n°3 / Vainqueur match n°1 à jouer le samedi 07 mai 2022

Vainqueur match n°4 / Vainqueur match n°2 à jouer le samedi 07 mai 2022 ou le mercredi 11 mai 2022 à 20h00 si l'équipe de ST MAUR F. FEM VGA est qualifiée pour les 1/2 Finales.

**CHAMPIONNAT REGIONAL – Seniors Féminine****Informations dernières journées de championnat Régional 1 – 2 – 3**

La Commission informe les clubs que, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, toutes les rencontres des équipes d'un même groupe doivent se dérouler le même jour et à l'horaire officiel lors de la dernière journée. Le coup d'envoi des matchs en Seniors Féminines n'ayant pas d'horaire officiel (plage horaire), la Commission fixe toutes les rencontres à 17h30.

Des dérogations horaires pourront être accordées à la demande des clubs uniquement pour les matchs ne présentant aucun enjeu (accessions ou relégations) ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par une accession soit par une relégation.

\*\*\*\*\*

**Régional 1****Arbitrage - rappel :**

La Commission rappelle que conformément à la décision du Comité de Direction du 20/03/2017, 3 arbitres officiels seront désignés pour les 3 dernières journées du championnat régional Seniors Féminin R1.

La prise en charge est la suivante :

Arbitre Central : à la charge du club recevant.

Arbitre Assistant 1 : à la charge des 2 clubs.

Arbitre Assistant 2 : à la charge de la LPIFF.

Journées concernées :

Samedi 23 avril 2022

Samedi 14 mai 2022

Samedi 21 mai 2022

La Commission transmet une copie de cette information à la Commission Régionale de l'Arbitrage.

**23385239 SAINT DENIS RC 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 du 26/02/2022 à rejouer le 30/04/2022**

La Commission prend note de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 05/04/2022 ayant infirmé la décision de 1<sup>ère</sup> instance pour dire match perdu par pénalité à SAINT DENIS RC pour en attribuer le gain à VAUX LE PENIL LA ROCHETTE.

**23385287 DRANCY JA 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 05/02/2022**

La Commission prend note de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 05/04/2022 ayant infirmé la décision de 1<sup>ère</sup> instance pour dire match à jouer.

La Commission fixe ce match au samedi 30/04/2022.

Possibilité de jouer le samedi 16/04/2022 ou avant le 30/04/2022 en semaine avec l'accord des 2 clubs.

**PARIS CA - 500221**

Rappel :

La Commission invite le club du CA PARIS a proposé un autre terrain pour toutes ses prochaines rencontres à domicile  
Match concerné :

23385291 PARIS CA 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 21/05/2022

Copie de la présente décision à la Mairie de Paris.

**Régional 2****23384845 PARIS CA 2 / MONTIGNY LE BTX AS 1 du 26/03/2022 reporté 16/04/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de PARIS CA pour reporter le match au 21/05/2022 (motif : « Forte probabilité de grève du Stade Didot sur ce week-end. Sur le week-end du 21 Mai le mouvement social devrait s'être affaibli »)

Considérant que cette demande de report n'est accompagnée d'aucun document officiel permettant le report du match,  
Par ces motifs,  
Ne peut pas répondre favorablement à la demande de report.

De plus, la Commission rappelle :

1. Que lors de ses précédentes réunions, la Commission a invité le club de PARIS CA à proposer un autre terrain pour toutes ses prochaines rencontres à domicile afin de palier à cette éventuelle problématique de grève ;
2. Qu'une demande de report a déjà été formulée lors de la dernière réunion (05/04/2022) sans que le motif de grève ne soit mis en avant.

Copie de la présente décision à la Mairie de PARIS et aux Districts Parisien et des Yvelines de Football.

### **PARIS CA - 500221**

Rappel :

La Commission invite le club du CA PARIS a proposé un autre terrain pour toutes ses prochaines rencontres à domicile  
Match concerné :

23384869 PARIS CA 2 / CARRIERES SUR SEINE US 1 du 14/05/2022

Copie de la présente décision à la Mairie de Paris.

### **23384858 SAINT DENIS RC 2 / FC 3 VALLEES 1 du 09/04/2022**

Match arrêté.

Lecture de la feuille de match informatique et du rapport de l'arbitre Officiel.

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 71<sup>ème</sup> minute de jeu en raison du nombre insuffisant de joueuses pour le club de SAINT DENIS RC,

Considérant que le score du match était à ce moment de 1 buts à 0 en faveur du club du FC 3 VALLEES,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF (équipe incomplète en cours de partie),

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club des SAINT DENIS RC 2 :

FC 3 VALLEES 1 (3pts – 1 but).

SAINT DENIS RC (-1pt – 0 but).

## **Régional 3**

### **Poule A**

#### **23385107 PARIS CA 3 / RACING CF 1 du 19/03/2022 reporté au 16/04/2022**

La Commission,

Pris connaissance du courriel du RACING CF demandant le report du match (motif : la Commission d'appel n'a pas encore statué sur l'appel du club sur la décision de 1<sup>ère</sup> instance),

Considérant les dispositions de l'article 31.1.5 du RSG de la LPIFF :

« *L'appel n'est suspensif qu'en matière financière, mais n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours.* »

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à la demande du RACING CF et maintient le match.

De plus, la Commission prend note que la rencontre se déroulera à 17h00 au stade Lenglen n°1 (demande Footclubs du PARIS CA).

## **FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

### **1<sup>er</sup> rappel :**

Régional 2 –23384861 POISSY AS 1 / VGA ST MAUR FF 2 du 09/04/2022

<b>COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U18F</b>
--

**Rappel calendrier des tours :**

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

**1/4 de Finale** : le samedi 16/04/2022

	N° Match	Equipe recevante	C/	Equipe visiteuse
Match n°1	24487341	PARIS FC 4	C/	PARIS FC 2
Match n°2	24487342	RED STAR F.C 1	C/	FLEURY 91 FC 1
Match n°3	24487344	RUEIL MALMAISON FC 1	C/	ST MAUR F. FEM VGA 1
Match n°4	24487345	MANTOIS 78 FC 1	C/	BOISSY SS/ ST YON 1

**1/2 Finales** : le samedi 07/05/2022

Vainqueur match n°3 / Vainqueur match n°2

Vainqueur match n°4 / Vainqueur match n°1

<b>CHAMPIONNAT REGIONAL U18F – PHASE 2</b>
--

**Niveau 1****23387038 FRANCONVILLE FC 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 14/05/2022**

La Commission rappelle :

- Que le club de FRANCONVILLE FC a indiqué le 29/03/2022 l'indisponibilité des installations le samedi 14/05/2022
- Qu'il a été demandé au club de FRANCONVILLE Fc de faire parvenir l'attestation d'indisponibilité du terrain
- Que dès réception le match serait avancé au samedi 23/04/2022

A ce jour, la Commission reste toujours dans l'attente de la réception du document d'indisponibilité des installations demandées depuis la réunion du 29/03/2022,

Considérant la nécessité d'anticiper une éventuelle impossibilité de jouer le 14/05/2022,

Par ces motifs,

**Décide d'avancer le match au 23/04/2022.****Niveau 2****Poule A****23387108 VGA ST MAUR FF 2 / FLEURY 91 FC 2 du 09/04/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la FMI indiquant que le match n'a pas eu lieu en raison du nombre de joueuses insuffisant pour débiter un match,

Considérant qu'il n'est pas précisé quelle équipe est concernée,

Considérant qu'à la lecture de la Feuille de Match Informatique il apparaît que :

L'équipe de VGA ST MAUR FF 2 comporte 11 joueuses (pas de remplaçantes)

L'équipe de FLEURY 91 FC 2 comporte 14 joueuses

Par ces motifs,

Demande un rapport à l'arbitre de la rencontre (HASSANI Jamal) précisant le nombre de joueuses présentes effectivement le jour du match pour chaque équipe ainsi qu'aux 2 clubs sur la présence de leur équipe à cette rencontre.

**Niveau 3****Poule A****23387532 SOLITAIRES PARIS EST 1 / LILAS FC 1 du 09/04/2022**

Ce match est reporté au samedi 16/04/2022.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**Poule C****23387422 BEZONS USO 1 / IGNY AFC 1 du 09/04/2022**

La Commission,

Considérant que le club de BEZONS USO a transmis un terrain de repli conformément à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 19/01/2022,

Considérant que le match en rubrique n'a pas eu lieu en raison du forfait avisé de l'équipe d'IGNY AFC,

Considérant de ce fait que la sanction de la Commission Régionale de Discipline n'a pas pu être appliquée sur ce match,

Par ces motifs,

Informe le club de BEZONS USO que la rencontre ci-dessous devra se jouer sur un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de BEZONS.

La Commission reste en attente de la proposition du terrain accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

Match concerné :

23387440 BEZONS USO 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1 du 14/05/2022

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U15F****Rappel calendrier des tours :**

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

**1/4 de Finale :**

Les matchs sont à jouer le samedi 16/04/2022

Désignation de 3 arbitres à la charge du club recevant.

	<b>N° Match</b>	<b>Equipe recevante</b>	<b>C/</b>	<b>Equipe visiteuse</b>
Match n°1	24487350	PARIS FC 2	C/	PARIS FC 1
Match n°2	24487351	AVENIR SPORTIF ORLY 1	C/	FLEURY 91 FC 1
Match n°3	24487352	ERAGNY FC 1	C/	PARIS ST GERMAIN FC 1
Match n°4	24487353	SARCELLES AAS 1	C/	ST MAUR F. FEM VGA 1

**1/2 Finales :**

Les matchs sont à jouer le samedi 07/05/2022

Désignation de 3 arbitres à la charge du club recevant.

Vainqueur match n°1 / Vainqueur match n°2

Vainqueur match n°3 / Vainqueur match n°4

**CHAMPIONNAT REGIONAL U15F – PHASE 2****Niveau 2****Poule B****23386758 FRANCONVILLE FC 1 / VILLEPREUX FC 1 du 14/05/2022**

La Commission rappelle :

- Que le club de FRANCONVILLE FC a indiqué le 29/03/2022 l'indisponibilité des installations le samedi 14/05/2022
- Qu'il a été demandé au club de FRANCONVILLE Fc de faire parvenir l'attestation d'indisponibilité du terrain
- Que dès réception le match serait avancé au samedi 23/04/2022

A ce jour, la Commission reste toujours dans l'attente de la réception du document d'indisponibilité des installations demandées depuis la réunion du 29/03/2022,  
Considérant la nécessité d'anticiper une éventuelle impossibilité de jouer le 14/05/2022,

Par ces motifs,

**Décide d'avancer le match au 23/04/2022.**

**23386738 MANTOIS 78 FC 1 / SAINT BRICE FC 1 du 09/04/2022 reporté au 16/04/2022**

La Commission,

Suite à un problème d'occupation de terrain à la date du match, la rencontre est reportée au samedi 16/04/2022 à 14h00 conformément au communiqué du pv du 05/04/2022,

Pris connaissance de la demande SAINT BRICE FC pour jouer le 23/04/2022.

Donne son accord sous réserve de l'accord de MANTOIS 78 FC.

**Niveau 3**

**Poule A**

**23386813 THIAIS FC 1 / BRIARD SC 1 du 14/05/2022**

Demande de THIAIS FC pour reporter le match au samedi 28/05/2022 (motif : équipe déjà engagée ce jour-là).

La Commission, en l'absence de motif recevable maintient la date du match.

Elle informe le club de THIAIS FC que le match peut éventuellement être avancé en accord avec son adversaire.

**Poule B**

**23386848 BONDY AS 1 / SOLITAIRES PARIS EST 1 du 09/04/2022 reporté au 16/04/2022**

Ce match aura lieu le samedi 23/04/2022.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

**2<sup>ème</sup> et dernier rappel :**

Niveau 3 – poule C – 23386900 BLANC MESNIL SF 1 / HERBLAY SUR SEINE FC 1 du 02/04/2022